

AR PREFECTURE

016-211601687-20130920-20130902D-DE
Reçu le 24/09/2013

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mil treize

Le 20 septembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2013

PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIER

MM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –

BOIVENT – MERCIER – SUTRE – TEILLET

ABSENTS : MME BOUDOIRE – MM. ALLEGRE –

CALVET – REMAUD

POUVOIRS : S.O.

M BOIVENT a été nommé secrétaire.

2013-09-02 D

OBJET : Convention avec Madame BOURLIATAUD pour le déplacement d'un compteur EDF

Monsieur le Maire expose que Madame BOURLIATAUD, domiciliée à La Motte, qui souhaité refaire sa clôture, a remarqué que son compteur EDF était installé sur le domaine public communal.

Après plusieurs échanges, y compris auprès des services d'ERDF, Monsieur le Maire indique qu'aucune solution gracieuse n'a été trouvée. Il précise que les deux parties (collectivité et administrée) ont intérêt à procéder à la réimplantation dudit coffret et que Madame BOURLIATAUD consent à régler 50 % du coût soit 631,22 €.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui a été rédigée à cette fin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le déplacement du coffret électrique de Madame BOURLIATAUD et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer ladite convention ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Fait à Jauldes, le 23 septembre 2013

Le Maire

Eric SAVIN

